

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
 -----oo0oo-----
 MINISTERE DE LA JUSTICE ET DU
 T R A V A I L
 -----oo0oo-----
 DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
 -----oo0oo-----

du 14.1.75
 RECTIFICATIF N° 75/32 /-MT.DGT.DCGPCE.3/7

au décret n° 75-372/MT.DGT.DCGPCE du 12 Octobre 1974 portant reconstitution de la situation administrative des fonctionnaires des Cadres de la Catégorie A, Hiérarchie I des SAF- en ce qui concerne Monsieur MANDZOUNGOU Joseph, Inspecteur du Trésor 2° échelon Stagiaire.-

-----oo0oo-----
 LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,
 PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES

V i s a s :

D.F.

.....

C.F.

Au lieu de :

| <u>ANCIENNE SITUATION</u> | <u>NOUVELLE SITUATION</u> |
|---|--|
| - Intégré et nommé Inspecteur du Trésor Stagiaire, indice 660 pour compter du 1.8.1973. | - Intégré et nommé Inspecteur du Trésor 2° échelon Stagiaire, indice 840 pour compter du 1.8.1973. |

Lire :

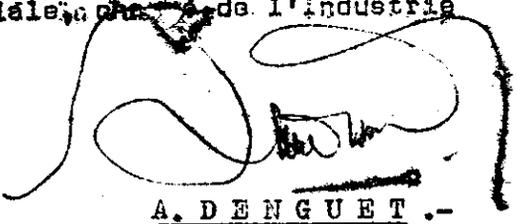
- | | |
|--|--|
| - Intégré et nommé Inspecteur du Trésor Stagiaire, indice 660 pour compter du 1.8.1973 | - Intégré et nommé Inspecteur du Trésor 2° échelon Stagiaire, indice 840 pour compter du 1.8.1973. |
| - Titularisé et nommé au 1° échelon indice 740 pour compter du 1.8.1974. | - Titularisé et nommé au 2° échelon de son grade, indice 840 pour compter du 1.8.1974 ACC- lan.- |

Par le Premier Ministre,
 Chef du Gouvernement, Président
 du Conseil des Ministres,

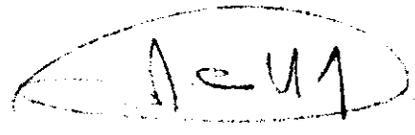
LE RESTE SANS CHANGEMENT./-

BRAZZAVILLE, le 14 Janvier 1975

Le Ministre du Travail et de la Prévoyance
 sociale, chargé de l'Industrie



A. DENGUET.-



H. LOPES.-

Le Ministre des Finances,



S. OKABE.-